



Relève médicale

Le renouveau de la médecine de proximité vallonnière est en phase de finalisation

Avec 8 médecins généralistes sur 11 qui partiront en retraite durant ces 4 prochaines années, la pénurie qui s'annonce dans la région du Val-de-Travers est inquiétante et préoccupe le Conseil communal depuis plusieurs années.

En février 2015, la commune de Val-de-Travers a annoncé le lancement d'un partenariat public-privé, en étroite collaboration avec les époux Parmigiani, visant la mise sur pied d'un cabinet de groupe sur le site de la Villa Florius, sise ruelle Rousseau 2 à Fleurier. Ce partenariat se traduit de la manière suivante : investissement 100 % privé avec un soutien de la commune sous forme de recherche active de médecins et de garantie de loyers pour les locaux inoccupés.

Alors que le but visé était de débiter une activité médicale avant janvier 2016, le Conseil communal a eu le plaisir d'annoncer que cet ambitieux objectif était atteint avec l'ouverture du cabinet collectif pour le 1^{er} décembre 2015. L'activité médicale s'est mise en

place avec tout d'abord l'installation de deux médecins de famille : la Dresse Catherine AUBLIN puis, dès le 4 janvier 2016, la Dresse Catherine MONNIER.

Aujourd'hui, le Conseil communal a le grand plaisir d'annoncer que ces deux médecins seront très bientôt rejointes par une consœur. La Dresse Monserrat PERMANYER, médecin de famille, débutera en effet son activité à la ruelle Rousseau 2 à Fleurier le **lundi 9 mai 2016**. Son cabinet sera atteignable au **032 862 16 19**.

Le Conseil communal est très heureux de cette nouvelle arrivée et il souhaite une chaleureuse bienvenue à la Dresse PERMANYER. Avec des démarches en voie de finalisation pour deux praticiens supplémentaires, il se réjouit de constater que la relève médicale sera ainsi consolidée durant ces prochaines années. Il réitère également toute sa reconnaissance aux époux Parmigiani pour leur exceptionnel engagement en faveur de la relève médicale de notre région.



Les qualités naturelles du Val-de-Travers dans leur dimension paysagère (10/26)

© François Charrière

Echo des autorités

Les qualités naturelles des entrepreneurs à l'honneur

Beau succès pour le traditionnel Cocktail des entreprises organisé par la Commune de Val-de-Travers, qui a réuni quelque 200 personnes jeudi soir au Centre sportif, à Couvet. Artisans, commerçants, industriels ou encore prestataires de services ont une nouvelle fois répondu en nombre à l'invitation du Conseil communal, qui a profité de l'occasion pour parler de

la signature régionale mettant à l'honneur les qualités naturelles de la région.

Des qualités qui, dans le domaine entrepreneurial, ont pour nom créativité, inventivité, savoir-faire ou encore originalité. Afin d'illustrer celles-ci, trois entreprises avaient été invitées à faire découvrir leurs activités : My personnel assistant,

un « créateur de temps libre » présenté par Sylvie Vuille ; Swiss Secateurs Service, où comment, en vendant des outils de jardin, Richard Konrad a notamment développé une activité de graveur ; enfin Christophe Landry a fait partager son amour du vin et de la région.

La soirée s'est poursuivie par un apéritif-dîatoire permettant à chacun d'échanger et de lancer pour certains de nouveaux projets.

ANNONCES

Ouverture des temples

Le dicastère des infrastructures rappelle que suite à la parution de la brochure relative aux itinéraires casadéens, les temples de Môtiers, Travers, Noiraigue, Buttes, Saint-Sulpice et Les Bayards seront accessibles aux éventuels visiteurs, durant la journée, du 1^{er} mai au 30 septembre.

Restriction de circulation

Marché artisanal du Vieux Pont à Travers, le samedi 7 mai 2016
A cette occasion, des mesures particulières de restriction de circulation seront mises en place à Travers, à savoir :

Interdiction de stationner

– Rue des Mines, de 05 h 00 à 18 h 00 ;

Interdiction générale de circuler excepté riverains :

– Rue des Mines, de 07 h 00 à 18 h 00 ;

Autorisation de circuler :

– Sur le chemin (à l'ouest de la rue des Mines) en direction de la Bellesta – la Presta, de 07 h 00 à 18 h 00

Place de stationnement :

– Rue des Deux-Fontaines, côté nord de la rue.

La sécurité proximité de Val-de-Travers reste à disposition pour tout renseignement complémentaire au numéro de téléphone : 032 886 43 40.

D'avance nous vous remercions de votre compréhension et de vous conformer à la signalisation mise en place.

Visites de la police du feu

Comme chaque année, les membres de la Commission de police du feu procéderont à la visite obligatoire de certains immeubles.

Nous recommandons à la population de leur réserver bon accueil. Chaque membre pourra présenter, sur demande, une carte de légitimation.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

INFORMATIONS PRATIQUES

Annonces obligatoires au Contrôle des habitants

Rappel des obligations légales concernant les annonces de domicile

Les annonces suivantes sont obligatoires dans un délai de 14 jours, suivant l'événement :

- ▶ Arrivée pour toute personne prenant domicile au Val-de-Travers, mais aussi pour toute personne qui y séjourne 90 jours ou plus par année, quel que soit son statut ailleurs.
- ▶ Lors d'un départ, merci de ramener votre carte molok.
- ▶ Changement d'adresse dans la commune.

- ▶ Changement de logement dans un même immeuble.

Les annonces sont à effectuer auprès du :

Contrôle des habitants
Hôtel de Ville
Rue du Temple 8
2114 Fleurier

Accueil au rez-de-chaussée selon les horaires suivants :

Lundi à jeudi :
7h30-12h - 13h30-17h

Vendredi : 7h30-15h non-stop

Pour les changements de logements dans un même immeuble, un simple appel au 032 886 43 00 ou au 032 886 43 11, ou l'envoi d'un e-mail contrôledeshabitants.VDT@ne.ch suffit.

EN BREF

Carnavallon – Bravo et Merci

Le Conseil communal se réjouit du magnifique succès de la 39^e édition du Carnavallon, avec des soirées et cortèges superbes.

Un grand merci aux organisateurs, participants et aux milliers de visiteurs qui ont contribué à la réussite de ce week-end festif.

Bonne route vers la 40^e qui sera assurément des plus mémorables.

